

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fideles. — III Solennités de titulaires. — IV Actions de grâces. — V La situation religieuse en Europe. — VI M. l'abbé Verreau. — VII Le jour de la Vierge. — VIII Visite pastorale : itinéraire. — IX Lettre à Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface. — X Aux prières. — XI De l'interruption, dans la communion des neuf premiers vendredis du mois en l'honneur du Sacré-Cœur. — XII Que souffre-t-on en purgatoire ? — XIII Apostolat de la prière. — XIV Pèlerinage à Rome, Lourdes et Paray-le-Monial.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 2 juin

Ste Trinité (profession de foi), Fête-Dieu, solennité, procession, saluts de chaque jour dans l'Octave ; et premier vendredi du mois.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 2 juin

Fête de la SAINTE-TRINITÉ double de 2e cl. privil. ; on reprend le chant de l'Asperges ; mém. du 1er dim. après la Pent. ; préf. de la Trinité ; dernier Ev. du dim. — Aux IIe vêpres mém. de Notre-Dame-de-Grâce (du 1er juin remise au 3) et du dim. (ant. *Nolite*)

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 9 juin

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD — Solennité du titulaire de Saint-Sacrement (Howick).

On ne peut faire aucune autre solennité en ce jour

J. S.

ACTIONS DE GRACES

On nous a prié de publier la note suivante :
 « Reconnaissance à l'Enfant-Jésus de Prague pour des faveurs obtenues. — 11 mai 1901. »

LA SITUATION RELIGIEUSE EN EUROPE

NOUS avons tout récemment parlé au long de la persécution religieuse qui se poursuit, avec une violence extrême et un art si perfide, en France et en Italie.

La même persécution sévit en Espagne et au Portugal ; elle existe aussi, quoique moins violente, en Autriche et dans l'Allemagne.

Jetons un coup d'œil sur cette guerre acharnée, inspirée et dirigée par les loges maçonniques. Et prions Dieu pour nos frères, afin qu'ils se montrent pleins de courage dans la lutte.

* * *

En 1834, lorsque les couvents espagnols furent sécularisés et leurs biens vendus, quel homme attacha son nom à cet acte de brigandage ? Ce fut le juif Mendizabal, ministre des finances de la reine Isabelle. Toute liberté lui fut donnée par la malheureuse reine dans le but de « régénérer l'Espagne ».

Les richesses d'art accumulées pendant des siècles par les corporations monastiques furent jetées au vent des enchères.

L'opération fut des plus fructueuses... pour la race d'Israël. Mais quel bénéfice la pauvre Espagne tira-t-elle de cette spoliation ? Hélas ! contrairement aux mensongères affirmations de Mendizabal, la dette ne fit que s'accroître et la détresse financière ne connut pas de bornes.

Soixante-six ans se sont écoulés depuis la sécularisation de 1835. Comme la mémoire des hommes est courte, les juifs estiment que les Espagnols ont eu le temps d'oublier les exactions de Mendizabal.

Voici donc qu'ils se remettent à l'œuvre et qu'ils réclament un nouveau pillage. A Barcelone, le juif Isaïa Bala a convoqué les Espagnols à un meeting. Près de 10,000 habitants ont répondu à l'appel de l'israélite. Alors ce dernier, après avoir lancé contre les couvents les impostures d'usage, a convié l'assemblée à s'inspirer de l'exemple qui fut donné à l'Europe par « les héros de 1835. »

Hélas ! le croirait-on ? La foule, hypnotisée par les tirades de l'orateur, a fait chorus. Un cri général a retenti dans toute la ville : *Sus aux couvents !* Sans l'intervention des gendarmes, la résidence des Jésuites était le soir même saccagée. Comment se fait-il qu'un peuple chrétien oublie si vite les leçons du passé ? Pourquoi ses chefs ne lui disent-ils pas sur tous les tons qu'il s'agit de renouveler les pirateries de Mendizabal ? et de vendre à vil prix aux brocanteurs de Paris, de Londres, de Vienne, de Berlin, ce qui reste à l'Espagne de ses dernières merveilles artistiques ?

* * *

Un télégramme de Lisbonne nous apprend que cinq ordres religieux viennent d'être brutalement chassés du Portugal en vertu d'un décret royal. Or, dans ce malheureux royaume, où le catholicisme est traqué comme un ennemi, viennent de s'installer trois ou quatre congrégations protestantes anglaises, en tête desquelles on cite les méthodistes, les baptistes, etc., etc.

Violentés par l'apostolat indiscret et fanatique de ces étrangers, un certain nombre de Portugais avaient voulu mettre fin à leurs importunités. Mais les Anglais invoquèrent la protection de leur ambassadeur ; et, depuis, le roi de Portugal, docile aux instructions du Foreign Office, a ordonné de laisser toute latitude à l'évangélisation des congrégations protestantes, qui veulent déraciner de l'âme portugaise la croyance catholique.

Cette servilité ne portera pas bonheur à la dynastie de Bragance. Est-il besoin d'ajouter que la reine Amélie n'a pas dissimulé la tristesse qu'inspirait à son âme une politique aussi coupable qu'imprévoyante ?

Ces faits prouvent que la persécution religieuse est l'œuvre non pas de tel ou tel gouvernement ; mais de la franc-maçonnerie, qui domine tous les gouvernements.

L'Angleterre qui protège la propagande protestante, même au risque de jeter le trouble au sein des nations catholiques, ne tolère pas ce

pendant, quand ses sujets sont en cause, la guerre d'extermination déclarée aux communautés religieuses. C'est en sa faveur une bonne note, que nous nous plaisons à enregistrer.

Quand, en 1870, la Révolution triomphante envahit Rome, parmi les maisons religieuses qu'elle spolia, elle comptait que le vieux couvent dominicain de Saint-Clément ne lui échapperait pas plus que les autres. Mais Saint-Clément appartenait à une communauté irlandaise, l'Angleterre protesta contre les projets des spoliateurs et les spoliateurs se virent forcés de reculer. La presse annonce, de même, que l'Angleterre protestante a signifié aux persécuteurs portugais d'avoir à respecter les dominicains irlandais de Lisbonne. Grande leçon donnée, sinon aux gouvernements, du moins aux nations catholiques, puisqu'il faut distinguer maintenant !

* * *

On organise, dans les contrées catholiques de l'Allemagne, des réunions pour protester contre les attaques dont les ordres religieux sont l'objet.

La première réunion a été tenue à Cologne ; des milliers de catholiques rhénans y ont assisté. M. Racké, de Mayence, ancien député au Reichstag, y a prononcé un grand discours et fait l'exposé de la campagne déloyale et haineuse, ouverte contre l'Eglise, en Espagne, au Portugal, en France, en Autriche, et même dans certaines parties protestantes de l'Allemagne.

Un second meeting a été tenu à Mayence. Le député Fuchs y a fait l'exposé du Kulturkampf, imposé aux catholiques français, espagnols, portugais, autrichiens et italiens. Une résolution, votée par l'assistance, affirme de nouveau l'attachement à Rome, et dit :

« Nous protestons contre les attaques calomnieuses, lancées comme si c'était sur un mot d'ordre commun, dans divers pays et aussi en Allemagne, contre l'Eglise catholique, ses ministres et ses doctrines. Nous condamnons ces attaques comme portant atteinte à la paix confessionnelle, et nous voyons dans ces attaques un changement de

tactique pour arriver à l'asservissement de l'Eglise, vainement tenté il y a déjà plus d'un quart de siècle. »

* * *

L'agitation religieuse se répand jusque dans les pays schismatiques. On en veut donc à tout ce qui est chrétien. Plus de religion nulle part, mais l'anarchie et le retour au paganisme, tel semble être le mot d'ordre. L'impiété et le socialisme se donnent ici la main.

Les désordres exceptionnellement graves qui troublent la Russie ne nous sont connus que d'une manière assez incertaine ; nous savons cependant quelle est leur cause et aussi les milieux dans lesquels ils se sont plus particulièrement développés.

Au célèbre écrivain Tolstoï il convient de faire remonter les causes de ces troubles, non seulement les causes lointaines, mais celles plus immédiates et décisives qui viennent de provoquer les désordres que l'on sait.

Son esprit, généreux peut-être, mais singulièrement chimérique, a jeté dans le public des semences dangereuses, de regrettables indépendances, à l'égard des dogmes religieux dont le peuple russe jusqu'ici avait vécu.

Il est toujours imprudent de s'apitoyer outre mesure sur les tristesses inévitables des choses de ce monde, où la vérité et la bonté ne sont jamais réalisées que d'une façon imparfaite. Mais les paradoxes et les rêves ont toujours eu le secret d'éblouir la jeunesse, et les jeunes gens des écoles de Russie n'ont pas su résister à l'entraînement de la parole émue de Tolstoï. Sous prétexte de marcher à la conquête d'une religion nouvelle, ils ont cru bon de commencer par mépriser l'ancienne.

Le Saint-Synode a protesté, d'abord avec des ménagements, puis en élevant la voix et d'une façon solennelle en excommuniant l'écrivain, cause de tout le mal. C'était la guerre déclarée, si le rebelle ne consentait pas à se soumettre. Il n'y songeait aucunement. Une lettre malheureuse de son épouse, la comtesse Tolstoï, ne fit qu'enveni-

mer les choses. Des paroles, bientôt on en vint à passer aux actes : le sang coula, et, les écoles fermées, les étudiants purent, avec plus de loisir, continuer leur agitation.

Deux faits, plus significatifs, viennent de se produire. C'est d'une part la réponse du Saint-Synode à la lettre audacieuse de la comtesse Tolstoï. Le métropolitaine de Saint-Petersbourg y déclare que Tolstoï est seul responsable de la mesure prise par le Saint-Synode, qu'il l'a provoquée lui-même en reniant l'Eglise orthodoxe et que celle-ci, par conséquent, pouvait ne plus voir en lui un de ses membres et le traiter comme renégat, jusqu'à son retour vers elle.

C'est, d'autre part, le rescrit dont l'empereur accompagne la nomination du nouveau ministre de l'instruction publique, celui qui remplace M. Bogoliépoïf, assassiné dans les troubles. On y lit, entre autres choses, ces paroles caractéristiques :

« L'expérience de ces dernières années prouve que notre système scolaire est tellement défectueux que, selon moi, l'heure est venue d'en entreprendre une révision et une amélioration immédiates et complètes... Je vous ai choisis, afin que vous travailliez de concert avec moi à la rénovation et à la réorganisation des écoles russes. »

Instruits par l'expérience comprendra-t-on que la religion est le plus ferme appui et la base nécessaire de toute éducation et de toute paix sociale ?

M. L'ABBE VERREAU

M. l'abbé Hospice-Anthelme Verreau, le dévoué et savant principal de l'école normale Jacques-Cartier à Montréal, est mort la semaine dernière, après une courte maladie. Nous recommandons ce bon prêtre aux prières de nos lecteurs. Un ami prépare des notes biographiques, que nous espérons pouvoir publier dans notre prochaine livraison.

la
re
et

à
Ce
cel
die
Di
mi

enc
Cel
par
tail
pre

un
Léc
réc
por
la f

L
M
M
L

LE JOUR DE LA VIERGE

D'APRÈS Dom Guéranger, Marie est née un *samedi*, le 8 septembre, l'an 734 de Rome, 16 ans avant l'ère actuelle ; et peut-être est-ce là la raison pour laquelle l'Eglise a de tout temps choisi le samedi, pour rendre à la Mère de Dieu un particulier tribut de prières et d'amour.

De mystiques motifs sont là aussi pour nous engager à célébrer en ce jour la Vierge Secoureuse de l'humanité. Ce jour tient le milieu, nous dit saint Bernard, entre celui de la joie et celui de la tristesse, *inter diem gaudii et diem pœnarum*, comme Marie sert de médiatrice entre Dieu qui jouit de son éternelle béatitude et l'homme soumis à toutes les angoisses du temps.

Il semble aussi que ce jour-là Marie soit plus disposée encore que d'habitude à nous bénir et à nous protéger. Cela est si vrai que, dans sa bulle sabbatine de 1620, le pape Paul V a permis de croire que la sainte Vierge assistait d'une manière spéciale les confrères du scapulaire le premier samedi après leur mort.

Voilà pourquoi plusieurs saints ont demandé comme une grâce de mourir un samedi ; voilà pourquoi aussi Léon XIII, par un décret du 5 juillet 1883, a permis de réciter en ce jour-là l'office votif de l'Immaculée ; voilà pourquoi nous devons en ce jour-là nous renouveler dans la fidélité de notre tendresse à Marie.

L'ABBÉ LELEU.

VISITE PASTORALE

Itinéraire

Lundi,	le 27 mai	—	Rivière-des-Prairies.
Mardi,	le 28 "	—	Pointe-aux-Trembles.
Mercredi,	le 29 "	—	Longue-Pointe.
Lundi,	le 3 juin	—	Saint-Norbert.

LETTRE A MGR LANGEVIN

Archevêque de Saint-Boniface

Ecole Saint-Antoine-de-Padoue.

Portage-du-Rat, 20 mars 1901.

Monseigneur,

L vous fera sans doute plaisir d'apprendre que, hier pendant qu'on fêtait Votre Grandeur à Saint-Boniface, j'étais occupé à baptiser toute une nichée de petits sauvages. Une famille de cinq enfants recevait le baptême dans la chapelle de notre école dédiée à saint Antoine de Padoue.

Cette famille appartient à la mission dite des « Dalles » ; deux des enfants, étaient déjà à l'école, et ce sont ces deux petits qui ont été les apôtres de la famille. Cette famille s'était laissée persuader de recevoir le baptême des mains du ministre protestant, il y a deux ans ; mais elle n'avait jamais professé de religion, pour la bonne raison qu'elle ne connaissait rien. J'ai fait faire l'abjuration en forme, aux trois plus âgés, en présence des parents et d'autres personnes. Je baptiserai les parents dès qu'ils auront reçu l'instruction religieuse suffisante.

Il y avait un maître d'école protestant aux « Dalles » ; mais, il a démissionné et l'école va être définitivement fermée, ce qui nous permettra de recevoir plusieurs petits enfants païens de cette mission.

Nous préparons trois petites païennes au baptême. Alors tous nos enfants seront baptisés ! Dieu soit béni, et que saint Antoine en soit loué !

Petit à petit l'école fait donc son œuvre au point de vue de l'évangélisation ; et c'est le cas de dire : *Ex ore infantium perfecisti laudem.*

— La louange parfaite est sortie de la bouche des enfants.

Si les bons catholiques de la Province de Québec et des autres provinces du Dominion, savaient tout le bien opéré dans nos écoles

sauvages, je crois qu'ils montreraient plus de zèle pour seconder les missionnaires.

Pendant que les protestants reçoivent une énorme quantité d'habits, nous ne recevons que bien peu de choses.

Il me faudrait absolument un jeune Père pour me seconder, apprendre le sauteux et se préparer à me succéder pour la visite des missions éloignées sur le beau lac des Bois, le plus beau lac du monde.

Espérons, prions et agissons.

De Votre Grandeur,

Le très humble et dévoué frère en N.-S. et M.-Im.,

C. CAHILL, o. m. i.

AUX PRIERES

Frère Claude, novice convers, de l'ordre des Cisterciens-Réformés, décédé à l'abbaye de Notre-Dame-du-Lac.

Sœur Marie-Henriette Ouimette, des Sœurs Grises de l'Hôpital-Général de Montréal, décédée à Montréal.

Sœur Marie-Arsène, née Julienne Rémillard, professe vocale, des Sœurs de Charité de la Providence, décédée à Montréal.

Sœur Marie-Eunice, née Mary Feeny, professe de chœur, des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, décédée à Oakland, Californie.

Sœur Siméon de Trente, née Marie-Elvine Lizotte, professe vocale, des Sœurs de Charité de la Providence, décédée à Spokane Falls.

Sœur Anna, née Arthémise Pelletier, sœur converse, des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal, décédée à Montréal.

Sœur Marie-Félicien, née Marie-Louise Saucier, professe de chœur, des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, décédée à Hochelega.

M. l'abbé Hospice-Anthelme Verreau, principal de l'école normale Jacques-Cartier, décédé à Montréal.

DE L'INTERRUPTION

Dans la communion des neuf premiers vendredis
du mois

En l'honneur du Sacré-Cœur



ETTE année, le premier vendredi d'avril tombait le
Vendredi-Saint.

Il a été impossible de faire la communion ; il y aura donc interruption pour ceux qui ont commencé la louable pratique de la sainte communion, les neuf premiers vendredis de mois. Y aura-t-il pour eux perte de la grâce qui est attachée à cette dévotion ?

Voici ce que répond M. Boudinhon dans la *Revue du Clergé* :

“ Il serait ridicule de supposer que Notre-Seigneur ait pu faire de la continuité matérielle des communions, quand l'interruption ne dépend pas du fidèle, une condition absolue, sans laquelle il n'accorderait pas la grâce promise,—d'autant plus qu'il ne s'agit ici d'aucune grâce *ex opere operato*, mais seulement d'une faveur provoquée par la ferveur des fidèles et l'accomplissement d'une œuvre indiquée par Jésus-Christ lui-même.

“ La conclusion, c'est que le mois d'avril est supprimé et que les communions suivantes sont retardées d'un mois.

“ Une décision a été donnée dans ce sens, au sujet du trentain grégorien. Quoique les trente messes doivent être dites pendant trente jours consécutifs, on admet cependant que l'interruption nécessaire pendant les trois derniers jours de la Semaine Sainte ne nuit pas à l'efficacité du trentain. ”

(Cf. Moccheggiani. *Collect. INDULG.*, p. 1111.)

QUE SOUFFRE-T-ON EN PURGATOIRE ?

AVONS-NOUS quelques données précises, sur les souffrances infligées à ces âmes, souffrances dont nous pouvons mitiger l'intensité et abrégier la durée, si nous savons et voulons faire usage des précieuses ressources mises à notre disposition par la bonté de Dieu ?

L'Eglise n'a rien défini sur la nature des peines sensibles auxquelles ces âmes sont soumises. Une parole de saint Paul autorise à penser que le feu a son rôle dans cette laborieuse et douloureuse purification (1) ; et l'opinion commune des théologiens appuyés sur des textes de saint Cyprien et de saint Augustin, auxquels se référerait plus tard le Docteur angélique, est que ces peines sensibles ont de l'analogie avec celles de l'enfer (2).

* * *

A ces peines sensibles s'ajoutent pour ces âmes des souffrances spirituelles et morales qui doivent nous inspirer une charité très compatissante et nous exciter à nous bien servir de tous les moyens en notre pouvoir, pour les assister et les soulager.

Ici, nous nous mettons à l'école d'une sainte à laquelle Dieu daigna communiquer de vives lumières sur cette importante et intéressante question. Nous voulons parler de sainte Catherine de Gênes, auteur d'un *Traité sur le Purgatoire*, où les considérations les plus hautes de la philosophie et de la théologie s'allient d'une manière admirable

(1) Si cujus opus arserit, detrimentum patietur : ipse autem salvus erit, sic tamen quasi per ignem. (1 Cor. III, 15.)

(2) Dans une de ces lettres, saint Cyprien parle de ceux qui, "à cause de leurs péchés, sont soumis pendant longtemps au supplice du feu : " *Pro peccatis longo dolore cruciatum emundari et purgari diu igne.* (Ep. 52.) D'après saint Augustin, la souffrance résultant de ce feu l'emporte en "intensité sur toutes les souffrances de la vie présente : *Gravior erit ille ignis quam quicquid potest homo pati in hac vitâ.* (Enarr. in ps. XXXVI, no 3.) La même opinion est exposée par saint Thomas d'Aquin dans le supplément de la Somme. (Q. LXXII, art. 1er.)

aux pensées les plus propres à fortifier et à consoler ceux qui pleurent des êtres chéris (3).

« Dieu, nous dit-elle, ayant créé l'âme toute pure et toute simple, sans aucune tache ni semence de péché, lui avait donné un instinct et une pente naturelle qui la portait toujours vers lui.

« Le péché originel lui a ôté cette bienheureuse inclination qui formait son souverain bien. Le péché actuel qui vient ensuite l'en a éloignée encore davantage.

« Or, il arrive que quand une âme retourne à la première pureté de sa création, ce bienheureux instinct qu'elle avait perdu lui revient aussitôt et croît en elle avec un transport si violent d'amour et de charité vers Dieu, comme vers sa dernière fin, que ce lui est un tourment insupportable d'être obligée de se séparer de Lui.... »

Sans doute elle n'a pas vu Dieu dans son essence, puisqu'une telle vision constitue précisément la récompense et le bonheur des élus, — bonheur et récompense dont elle se sent, tout à la fois inligne et incapable, jusqu'à ce qu'elle ait été entièrement purifiée. Mais elle est saisie d'un désir immense d'être admise à contempler l'indéfectible beauté de Dieu.

Or, tout aussitôt, par un mouvement inverse dont l'intensité égale la première impulsion, cette âme est rejetée en arrière et violemment repoussée. C'est une sorte de dislocation de tout son être, sollicité avec une énergie suprême par deux forces agissant en sens opposés. L'imagination peut à peine se rendre compte d'un tel supplice et le langage humain ne sait comment l'exprimer.

* * *

Ajoutons immédiatement, et ceci est de haute moralité, que, pour les âmes dont il s'agit, c'est-à-dire qui ont quitté ce monde en état de grâce, qui n'ont plus à expier que des fautes vénielles ou les suites temporelles des péchés graves de leur vie, déjà pardonnés quant à la

(3) On a récemment publié une nouvelle édition de ce traité de sainte Catherine, d'après une traduction française faite en 1699, et qui porte le cachet du grand siècle. Nous ne saurions trop recommander la lecture de ce petit et substantiel volume.

coulpe, leur douleur résulte tout à la fois de l'amour de Dieu et de l'appréciation très nette du préjudice qu'elles se sont porté, quand elles étaient encore capables de mériter. Au prix de pénitences faciles, d'œuvres de piété et de charité qu'elles avaient fréquemment l'occasion d'accomplir, d'indulgences précieuses dont elles pouvaient aisément s'enrichir et à l'aide desquelles elles auraient d'avance payé leurs dettes à la justice divine, elles se seraient épargné une expiation terrible. Au lieu d'un ajournement, dont la durée leur est inconnue, elles auraient été admises sans délai à voir Dieu face à face tel qu'il est, dans le resplendissement de sa gloire, et à s'enivrer immédiatement de l'abondance de ses biens (4).

Or, ce qui les désole très justement, ce qui leur cause une peine d'autant plus intense qu'elles sont mieux éclairées sur les exigences de la justice divine et sur les prodigieuses ressources de miséricorde dont elles avaient été entourées, c'est qu'elles savent et sentent à quel point elles ont été déraisonnables de n'avoir pas fait un meilleur usage des grâces de Dieu, des devoirs et des épreuves de la vie. C'est notre faute, et notre très grande faute, disent-elles, si notre bonheur est différé, et si, au lieu d'être introduites sans retard dans le palais du grand Roi pour être placées auprès de son trône et nous associer tout de suite au *Magnificat* de la sainte Vierge, aux *alleluia* des Anges et des Bienheureux, nous sommes condamnées à une prison d'où nous ne sortirons que lorsque nous aurons payé intégralement notre dette : *Non exies inde donec reddas novissimum quadranten*.

* * *

Toutefois, et cette considération jette une vive lumière sur l'état vrai de ces âmes ; non seulement elles ne se révoltent pas contre ce délai et ne murmurent pas contre la sentence d'ajournement qui les frappe, mais à supposer qu'aucun arrêt souverain ne fût intervenu, et que, au moment de leur mort, elles eussent été entièrement libres d'agir à leur gré, elles se seraient refusées à franchir le seuil de la

(4) *Inebriabuntur ab ubertate domus tuæ. (Ps. xxxv, 9.) Sicuti est, facie ad faciem. (I Joann. III, 2. I Cor. XIII, 12.)*

Jérusalem céleste, jusqu'à ce que, par le moyen d'une purification rigoureuse et complète, elles eussent retrouvé la splendeur de cette robe nuptiale sans laquelle nul ne saurait être admis au banquet des noces de l'Agneau.

Sainte Catherine de Gênes a très bien mis en relief cette loi très belle de surnaturelle psychologie.

« L'âme, dit-elle, qui, séparée du corps, ne se trouve pas dans toute la pureté où elle a été créée, et qui voit que cet obstacle, qui l'empêche de retourner dans cette pureté et de se réunir à sa dernière fin, ne lui peut être ôté que par les flammes du Purgatoire, s'y jette avec d'autant plus d'impétuosité... ; et si elle ne trouvait ce lieu que la justice de Dieu a préparé pour ceux qui sont dans cet état, elle serait dans un enfer mille fois plus grand et plus pénible que n'est celui des damnés, parce qu'elle se verrait hors de l'ordre et de la suprême disposition de Dieu.

« L'essence divine est d'une si grande et si incompréhensible pureté, que l'âme qui a la moindre imperfection en elle, se jetterait plutôt en enfer, que de se présenter en cet état devant une majesté si sainte.

« C'est pourquoi, trouvant le Purgatoire ordonné de Dieu pour la purifier, elle s'y précipite avec joie et reçoit comme l'effet d'une grande miséricorde la rencontre de ce moyen pour détruire en elle-même les empêchements qui la séparent de son souverain bonheur. »

Un auteur anglais, à la fois théologien profond et grand poète, l'illustre cardinal Newmann, a dramatisé de la façon la plus saisissante cette application de justice que se font à elles-mêmes les âmes du Purgatoire, et le besoin qu'elles éprouvent d'être purifiées dans ses flammes, avant d'être admises à jouir de la vue et de la possession de Dieu. Nous recommandons la lecture très émouvante de son poème intitulé : *Le Songe de Gérontius*. On y assiste à l'agonie et à la mort d'un chrétien ; on y entend les paroles, qui s'échangent entre l'âme séparée du corps et l'ange tutélaire qui, chargé de veiller sur elle pendant son pèlerinage terrestre, l'accompagne jusqu'au lieu de l'expiation et lui adresse au moment de la quitter les exhortations les plus tendres et les plus consolantes.

Aux souffrances sensibles et spirituelles ressenties par les âmes du Purgatoire, s'allie cependant une paix profonde, imperturbable, qui résulte de ce que ces âmes acquiescent sans réserve aux justes rigueurs dont elles sont l'objet. Elles en comprennent la nécessité et elles se soumettent volontiers à une épreuve, si dure soit-elle, sans laquelle elles s'estimeraient indignes et incapables de paraître devant Dieu. De plus, elles sont soutenues intérieurement par la bienheureuse conviction, que ces peines auront un terme ; que ce qui passe n'est rien ; et toute leur vie se concentre sur la perspective de cette éternité bienheureuse, en la possession de laquelle elles ont la certitude d'être établies par la miséricorde, quand l'œuvre de la justice aura été accomplie.

Elles répètent donc au milieu de leurs tourments les paroles dites par saint Paul dans sa prison de Rome : « Je souffre, mais je ne suis pas déconcerté. Car je sais en qui j'ai mis ma confiance, et je suis assuré que, à l'heure voulue, il me rendra mon trésor. »

Écoutez encore ici sainte Catherine de Gênes : « Ce qui produit dans ces âmes une soumission parfaite au milieu de leurs peines les plus cuisantes et une très grande satisfaction, c'est que, connaissant parfaitement combien elles ont mérité d'être ainsi traitées et combien ces supplices ont été saintement ordonnés de Dieu pour les purifier, elles ne voudraient jamais s'en délivrer de la moindre partie, et leur volonté s'y soumet sans se plaindre et avec une aussi profonde paix que si elles jouissaient déjà de la gloire.

« C'est pourquoi ces âmes sont dans une joie incroyable de se voir dans l'ordre de Dieu et de considérer avec combien d'amour et de miséricorde il les traite dans l'état où elles sont.

« Ces deux vues leur sont représentées dans le moment, parce que, étant en état de grâce, elles comprennent toutes choses, selon le degré de connaissances données à chacune d'elles. »

Cardinal PERRAUD,

Evêque d'Autun, membre de l'Académie française

Apostolat de la Priere

Intention générale pour le mois de juin 1901

Approuvées et bénies par Léon XIII

Le règne du Sacré-Cœur.

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

LIVIN Cœur de Jésus, je vous offre, par le cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, afin que le règne du Sacré-Cœur, s'établisse de plus en plus sur la terre.

Résolution apostolique : Faire régner le Sacré-Cœur en nous et hors de nous.

PELERINAGE

A Rome, Lourdes et Paray-le-Monial

Le départ aura lieu de Montréal, le 28 juin prochain.

Les adhésions devront être envoyées à M. L. J. Rivet, Bureau No 9, — 97, rue Saint-Jacques, Montréal.

Le programme sera envoyé sur demande.

ERRATUM

Dans l'*Ode à Marie* que nous avons publiée il y a quelques jours, une faute s'est glissée.

A la troi-ième stance, le 6me et le 7me vers doivent être rétablis ainsi :

Que valent les présents d'une humble créature
Pour satisfaire un Créateur ?